

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de préavis sur la prise en considération du PO21.06PO
Postulat de Mme Léa ROMANENS du 19 juillet 2021
Pour des alternatives locales et écologiques au béton**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 6 septembre 2021.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Pascale FISCHER, Margaux GENTON, Claire-Lise MAJOLA, Cécile PLAGELLAT, Anita ROKITOWSKA remplaçante de Léa ROMANENS, Philippe GRUET, Ramzi KAROUI et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Municipal, MM. Thomas CZÁKA, Chef de service, M. Julien VESNAIR, Responsable du Service de l'urbanisme, et de M. Guy CORBAZ, Chef de projets. Nous les remercions pour les éléments apportés à la commission.

Introduction

Le béton reste un matériau important pour la plupart des constructions, il permet d'assurer une bonne résistance du bâti dans le temps. Cependant, les services sont conscients que pour fabriquer du béton cela nécessite beaucoup d'énergie ce qui entraîne de fortes émissions de CO₂. Il faut également de la matière première ce qui appauvrit les sols et les ressources naturelles (le béton est constitué de 14% de ciment, 6% d'eau et 80% de gravier/sable).

Aujourd'hui, il y a des recherches pour trouver des solutions alternatives au béton, cependant hormis le béton recyclé aucune matière durable ne permet réellement son remplacement complet. Il est actuellement difficile de s'en passer notamment pour assurer la résistance et la stabilité au sol des bâtiments par exemple.

Sans être alarmiste, des solutions peuvent être cependant trouvées pour diminuer l'épaisseur du béton ou la construction d'ossature avec d'autres matériaux comme du bois par exemple et la Ville pourrait tenir un rôle d'encouragement en proposant des solutions alternatives aux futurs constructeurs. Des études doivent encore être menées au sein des services pour trouver des solutions car ce sujet, bien qu'il soit connu depuis longtemps, doit encore être approfondi pour trouver les meilleures réponses possibles face aux enjeux climatiques.

Construction et rénovation des ouvrages communaux

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les services depuis le dépôt de ce postulat avec plusieurs échanges sur la durabilité des futures constructions. Concernant les bâtiments communaux, on parle principalement de rénovation (le parc immobilier communal représente environ 500mio valeurs ECA).

Pour les bâtiments classés de 1 à 3, soit 49% environ des bâtiments d'importance appartenant à la Commune, les services doivent travailler en étroite collaboration avec le Canton. Il est donc difficile de pouvoir agir sur ce point sans avoir une ligne similaire à celle du Canton.

Le budget de rénovation des bâtiments communaux est d'environ 5 mio par année, mais ce budget implique également l'amélioration énergétique et d'autres travaux intérieurs par exemple. Le béton est donc peu utilisé dans les rénovations de manière générale.

Concernant les nouvelles constructions, il y a une volonté certaine des services d'être exemplaires tout en essayant de maîtriser les coûts qui peuvent s'avérer importants (environ 7%-8% de plus selon les projets).

Pour l'instant, il faut dire que les projets futurs ne sont pas nombreux, on notera tout de même qu'il y a le projet du nouveau bâtiment pour accueillir les services SEY et STE, ainsi que la réalisation et l'agrandissement de collèges actuellement à l'étude.

En parlant des récentes constructions, bon nombre de constructions ont bénéficié d'une attention particulière en utilisant du bois par exemple (bâtiment annexe du camping, salle de gymnastique Pestalozzi, piscine couverte, pavillon des Isles, Collège de la Villette lors de sa rénovation partielle, etc.).

Choix des matériaux

L'alternative aujourd'hui n'est pas définie, car cela dépend des attentes du projet. Il paraît plus intéressant aujourd'hui de viser des constructions durables sans forcément interdire un matériau en particulier. Certains labels existent, mais les services souhaitent justement se pencher sur la question en mandatant un intervenant externe pour établir des lignes directrices pour les futurs projets. Cela pourra également passer par la rédaction de documents encourageant les privés à réaliser des constructions durables et ce qui pourrait déboucher sur des propositions dans le cadre de la révision du PGA.

Conclusion

Ce postulat permettra d'encourager les services à mener des études sur les alternatives existantes et de tracer les lignes directrices d'une politique de construction plus durable.

La commission, compte tenu des informations apportées par les services et comprenant bien les enjeux auxquels nous devons faire face dans le futur, vous recommande à une forte majorité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité tel que présenté par la postulante.

Pascal GAFNER, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 14 septembre 2021

Annexe : PO21.06PO

Postulat - Des alternatives locales et écologiques au béton

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le béton est le matériau de construction le plus utilisé dans le monde, et son emploi est largement répandu également dans nos contrées. Ce mélange de ciment, de granulats et d'eau est produit à hauteur de millions de tonnes dans notre pays.

Or la fabrication de ciment, composante essentielle du béton, a un impact majeur sur l'environnement. Au niveau des paysages et de la biodiversité tout d'abord, car sa production nécessite de grandes quantités de roches calcaires, qui sont extraites au détriment d'espaces naturels parfois de grande valeur. La carrière d'Holcim à Eclérens, qui dévore peu à peu la colline du Mormont, en est un bon exemple. Mais le ciment est aussi un désastre au niveau climatique, car sa production émet des quantités colossales de gaz à effet de serre. Cemsuisse, l'interprofession du ciment, parle ainsi dans son rapport annuel 2019 de 382'000 tonnes de CO₂ émises en 2018 en Suisse par ce seul secteur de production. À l'échelle mondiale, on parle de plus de 5% des émissions globales de CO₂ induites par cette fabrication.

À l'heure de l'urgence climatique et de la chute drastique de la biodiversité, il semble urgent de limiter la consommation de ciment et de béton au strict minimum, et d'employer partout où cela est possible des alternatives écologiques. Cela est d'autant plus facile que celles-ci existent, et sont pourvoyeuses d'emploi et soutiennent l'économie locale. Il s'agit maintenant de mettre en place des incitations, législatives/légales, financières pour le développement de ces filières.

On pense tout d'abord au bois, matière première abondante dans nos régions, et puit de carbone intéressant. Par le processus de photosynthèse, les arbres en croissance absorbent le CO₂ de l'atmosphère, séquestrent le carbone dans le bois et libèrent l'oxygène dans l'air. Quand le bois est récolté pour être utilisé dans nos bâtiments, le carbone se retrouve comme « emprisonné » et n'est donc pas relâché dans l'atmosphère. Pour une tonne de bois produite, environ 0.9 tonnes de carbone sont séquestrées.

D'autres alternatives existent encore, comme le recyclage des matériaux de construction, voire la paille ou le chanvre dans certains cas de figure spécifiques.

Or toutes ces solutions sont trop peu utilisées dans la construction, et le recours au béton semble malheureusement un « oreiller de paresse » pour de trop nombreux acteurs.

Les communes ont un devoir d'exemplarité en matière d'écologie, et jouissent d'une certaine marge de manœuvre en la matière, en tant que maîtres d'ouvrage de nombreux bâtiments, mais aussi via les compétences que la loi leur octroie en matière de constructions sur leur territoire.

Par ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier les instruments à mettre en place afin de :

- Recourir systématiquement à des alternatives au béton lorsque cela est possible dans les rénovations ou constructions de bâtiments communaux.
- Inscrire des dispositions relatives à l'incitation à l'utilisation de matériaux écologiques et alternatifs au béton dans le règlement du plan général d'affectation (RPGA).
- Mettre à disposition des propriétaires et promoteurs des informations sur les alternatives au béton dans la construction.

Pour le groupe des Vert-e-s,
Léa Romanens